



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

CONSEIL MUNICIPAL DOCUMENT DE TRAVAIL

Séance du 25 janvier 2017

Sous la Présidence du Maire, Alphonse DECKER

ETAIENT PRESENTS :

Adjoints : Mmes Frédérique GLASSMANN et Sandrine LOMBARD, M. Gilles JACQUET
Conseillers municipaux : Mme Esther MULL, MM. Daniel BURRUS et Tobias SCHNEIDER

ABSENTS – excusés :

Mmes Katja BASTIAN et Nathalie HALLER, MM. Cédric CEBECI et Emmanuel LANOE, Marc ADOLFF

Procuration : 02

Mme Nathalie HALLER donne procuration à M. Tobias SCHNEIDER
M. Marc ADOLFF donne procuration à M. Alphonse DECKER

Date de dépôt de la convocation : 18 janvier 2017

Conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Maire nomme un secrétaire de séance : *Mme Frédérique GLASSMANN*

M. le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du 5 décembre 2016, qui n'appelle aucune observation de la part des membres présents. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Avant de démarrer la séance, M. le Maire présente une délibération CT-CHSCT de la Communauté de communes Hanau –La Petite Pierre, point qui sera rajouté à l'ordre du jour, tous les membres donnent leur accord.

OUVERTURE DE LA SEANCE
ORDRE DU JOUR :

REÇU LE

30 JAN. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

1. AFFAIRES GENERALES :

1.1 Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre : Composition de la commission intercommunale des Impôts Directs

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;

Vu les articles 346 et 346 A de l'annexe III du code général des impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2016, portant création de la communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre et de la communauté de communes du Pays de Hanau,



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par

l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

Le Conseil municipal de Neuwiller-lès-Saverne, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proposer à la communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre la liste de noms figurant en annexe de la présente délibération pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs.



MEMBRES TITULAIRES

Personnes domiciliées dans le périmètre de la Communauté de Communes

Nom et prénom	Adresse	Code postal	Commune	Profession	Date de naissance	Catégorie
MEYER Marc	13 A rue du Président Poincaré	67330	BOUXWILLER	Electricien	15/10/1963	CFE
DECKER Christophe	22 rue de la Gare	67330	DOSENHEIM/Zinsel	Installateur Sanitaire	15/09/1959	CFE
SCHWOB Jean-Pierre	3 rue de la Gare	67340	INGWILLER	Chef d'entreprise	11/04/1948	CFE
NIEDERST Jean-Philippe	5 rue de l'Eglise	67340	LICHTENBERG	Gérant	31/05/1969	CFE
PASQUIER Brice	58 rue principale	67340	BISCHHOLTZ	Agent de la police nationale	15/12/1976	TF
JOST-LIENHARD Laurence	4 ruelle de l'Anneau	67330	BOSELSHAUSEN	Professeur Histoire/géographie	06/06/1966	TF
ETTER Daniel	27 rue de Kirrwiller	67350	BUSWILLER	Contrôleur de chantier	29/02/1960	TF
GERBER Frédy	15 rue de Graufthal	67290	LOHR	Inspecteur DGCCRF	16/05/1955	TF
SCHMITT Christian	6 rue des Vosges	67290	PETERSBACH	Artisan retraité	02/08/1950	TF
HOLZSCHERER Daniel	3 rue de la Scierie	67320	PFALZWEYER	Cadre retraité	29/08/1954	TF
GEYER Jean-Marc	15 rue ndes Vergers	67290	PUBERG	Ouilleur	14/12/1959	TF
OSTER Daniel	13 rue du Moulin	67320	ESCHBOURG	Retraité	27/08/1949	TH
FOLLENIUS Didier	13 rue de Struth	67290	FROHMUHL	Pilote de ligne	11/08/1958	TH
REUTENAUER Gilbert	3 rue principale	67290	HINSBOURG	Retraité	09/05/1946	TH
HOLDERITH-WEISS Nadine	18 rue principale	67290	LA PETITE PIERRE	Attache parlementaire	28/11/1978	TH
SCHIESTEL André	2 rue de la Gare	67340	MENCHHOFFEN	Trésorier	24/07/1961	TH
SCHERNO Jean	10 rue des Hirondelles	67350	MULHAUSEN	Responsable d'étude	09/06/1971	TH
HILD Edith	7 rue d'Ingwiller	67330	OBERSOULTZBACH	Contrôleur à la MSA	18/09/1958	TH

REÇU LE



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Personnes NON domiciliées dans le périmètre de la Communauté de Communes

Nom et prénom	Adresse	Code postal	Commune	Profession	Date de naissance	Catégorie
SCHEUER Jean-Louis	22 rue de Siewiller	67320	DRULINGEN	Artisan imprimeur	20/06/1951	CFE
STRUB Patrice	20 rue de la République	67270	SCHWINDRATZHEIM	Directeur agence Imbsheim SOBECA	08/12/1963	CFE

MEMBRES SUPPLEANTS

Personnes domiciliées dans le périmètre de la Communauté de Communes

Nom et prénom	Adresse	Code postal	Commune	Profession	Date de naissance	Catégorie
ACKER Luc	20 Résidence Weidenbaum	67330	BOUXWILLER	Commerçant	16/07/1960	CFE
WELSCH Isabelle	163 rue du Moulin	67330	DOSENHEIM/Zinsel	Chef d'entreprise	04/04/1962	CFE
JUD Catherine	1 rue de l'Artisanat	67340	INGWILLER	Chef d'entreprise	18/02/1959	CFE
VELTEN Philippe	15 rue principale	67290	LA PETITE PIERRE	Restaurateur	20/03/1969	CFE
STOLLE Jean-Georges	1 Chemin Zollstock	67340	LICHTENBERG	Forain	27/02/1956	CFE
HUSER Pierre	4 rue de Petersbach	67290	LOHR	Gérant de société	25/02/1956	CFE
SCHMITT Stéphane	60 rue principale	67320	PFALZWEYER	Chef d'entreprise	13/08/1977	CFE
DECKER Evelyne	1 rue principale	67340	BISCHHOLTZ	Assistante de Direction	26/06/1964	TF
ERTZ Marc	31 rue principale	67330	BOSELSHAUSEN	Encadrant supports	10/06/1957	TF
BERBACH Gérard	56 rue principale	67350	BUSWILLER	Comptable	20/06/1956	TF
LENTZ Otfried	2 rue principale	67290	HINSBOURG	Retraité	30/12/1942	TF
HELMSTETTER Rémy	25 Lotissement Pochum	67290	PETERSBACH	Retraité	11/03/1950	TF
GEISKOPF Gérard	4 rue des Jardins	67290	PUBERG	Retraité	29/01/1953	TF
OSSWALD Raymond	26 rue principale	67290	FROHMUHL	Retraité	17/05/1952	TH
STUBER Charles	2 rue du vieux Moulin	67320	GRAUFTHAL	Bucheron	22/04/1967	TH
DANNER Alain	9 rue de la Mairie	67340	MENCHHOFFEN	Resonsable ventes	07/02/1967	TH
MORITZ Freddy	8 rue de la Tuilerie	67350	MULHAUSEN	Boucher	21/02/1965	TH
FORTMANN Marc	6 rue des prés	67330	OBERSOULTZBACH	Agriculteur - contrôleur laitier	21/01/1966	TH

Personnes NON domiciliées dans le périmètre de la Communauté de Communes

RAUGEL Christophe	5 rue des Bleuets	67670	MOMMENHEIM	Dirigeant REINHARDT SA Ingwiller	15/04/1967	CFE
WENDLING André	28 rue principale	67290	WEISLINGEN	Chef d'entreprise	26/10/1956	CFE

REÇU LE

30 JAN. 2017

À LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SAVERNE



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

1.2 OBJET : Création d'un Comité Technique commun et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun entre la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et certaines de ses communes membres

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses article 32 et 33-1,
Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité technique et d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail communs compétents pour l'ensemble des agents de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et des communes de l'intercommunalité souhaitant y adhérer,

Considérant la volonté de la commune de Neuwiller-lès-Saverne de se rattacher au Comité technique et au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

Considérant que les effectifs des électeurs (fonctionnaires, agents non titulaires de droit public et de droit privé y compris bénéficiaires de contrats aidés) appréciés au 1er janvier 2017 de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre permettent la création d'un Comité technique commun et d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun,

Considérant que les effectifs des électeurs (fonctionnaires, agents non titulaires de droit public et de droit privé y compris bénéficiaires de contrats aidés) appréciés au 1er janvier 2017 de la Commune de Neuwiller-lès-Saverne = 9 électeurs,

Le Conseil municipal de Neuwiller-lès-Saverne après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

* **de CREER** un Comité technique commun compétent pour les agents de la et des communes de l'ntercommunalité souhaitant y adhérer,

* **de PRECISER** que le Comité technique commun est placé auprès de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

* **de CREER** un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun compétent pour les agents de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et des communes de l'intercommunalité souhaitant y adhérer

* **de PRECISER** que le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun est placé auprès de Comité technique commun de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

REÇU LE

30 JAN. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

REÇU LE

30 JAN. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

1.3 SDEA - Acte administratif de constitution de servitude foncière

Le Maire, Alphonse DECKER, informe les membres du Conseil Municipal du projet d'acte administratif de constitution de servitude proposé par le SDEA pour la pose de collecteurs d'assainissement dans l'emprise de terrains appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte cette proposition de convention
- Autorise le Maire à signer la convention et les autres documents y relatifs.

2. AFFAIRES FINANCIERES :

2.1 OBJET : Personnel communal : recrutement d'un contractuel

Mme Frédérique GLASSMANN, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil Municipal du recrutement d'un nouvel Adjoint technique de 2ème classe pour le service technique, 35/35^{ème} pour une durée de 6 mois.

Ce nouveau recrutement fait suite à la rupture à l'amiable entre le salarié en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi dans la collectivité depuis le 23.05.2016 et la commune : avec une rupture à l'amiable entre les 2 parties au 01/02/2017.

Mme Frédérique GLASSMANN, précise que ce nouveau recrutement rentrera dans le cadre du service commun de la Communauté de Communes Hanau – La Petite Pierre et ce personnel sera ainsi recruté par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Souhaite pour ce recrutement faire appel au service commun de la Communauté de Communes Hanau – La Petite Pierre
- Demande à ce que ce recrutement puisse se faire au 02.02.2017.
- Accepte les charges financières (salaires, charges) qui seront demandées pour ce poste par la Communauté de communes
- Autorise le Maire à signer tous les documents y relatifs

2.2 Programme prévisionnel des coupes et programme d'actions 2017

M. le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les prévisions de l'ONF pour les coupes et les travaux sylvicoles 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les programmes de travaux d'exploitation et travaux patrimoniaux présentés par l'ONF en forêt communale pour l'exercice 2017

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 159 250,-€ pour un volume de 2 103 m3



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

DELEGUE le Maire pour signer les documents afférant à ce programme et pour approuver par voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens fixer par le conseil municipal.

VOTE les crédits correspondants à ces programmes :

- 22 310,- € H.T. pour les travaux patrimoniaux
 - 67 202,- € H.T. pour les travaux d'exploitation
- soit 89 512. € H.T. au total dont :
- 83 622 € H.T. de travaux d'investissement
 - 5 890 € H.T. de travaux d'entretien

2.2. OBJET : Tarifs 2017

Mme Frédérique GLASSMANN, Adjointe au Maire, propose aux membres du Conseil Municipal les tarifs ci-dessous :

1 – CIMETIERES

<i>a/ Concessions trentenaires aux cimetières</i>

* Tombe simple	50 €
* Tombe double	100 €
* Tombe 6m ²	150 €

b/ Confection d'un caveau sur tombe simple ou double nécessite l'attribution d'une concession cinquantenaire

* Caveau simple	1.000 €
* Caveau double	2.000 €

c/ Concession columbarium - 1 à 4 urnes

* Urne pour 15 ans	600 €
* Urne pour 30 ans	1200 €
* Jardin du souvenir	Gracieux

2. - ABONNEMENT BIBLIOTHEQUE (gratuit à partir de 70 ans)

* Annuel	5 €
* Temporaire (3 mois)	1.50 €

4. - LOCATION DE DEPOTS DE BOIS

10 €/lot

5. – Location jardins « Marxgaerten »

* De 0 à 0.50 a	5 €
* Au-delà de 0.50 a	10 €

RECULE

30 JAN 2017

A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SAVERNE



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

6. - DROIT DE PLACE POUR STAND ETALAGE

b/ Droit de place lors des fêtes locales

- Manège enfantin (Ets Hubert)	60 €
- Autoskotter (Ets Vogel)	100 €
- Stand simple et petite installation jusqu'à 6 m	20 €
- Stand double (+ 6 m)	40

DIVERS :

- Déclaration d'intention d'aliéner n°01/2017, le conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption :
Cts GERLINGER à M. CLAUSS et Mme CROVISIER : bien situé 3 chemin des remparts – Section 2 n°50 et section 3 n°243a 243b pour une contenance de 1132 m²
- Vu dossier en instance dans le cadre de la vente de la forêt des HUS.
Seule information connue à ce jour : courrier du 15 décembre 2016, informant que l'offre de la commune n'a pas été retenue. Les conseillers seront informés des suites de cette affaire.
- Vu Zone 30 : encore en cours, la signalisation sera complétée cette semaine encore.

La séance est levée à 21h00

Vu pour être affiché le lundi 30 janvier 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Neuwiller-lès-Saverne, le 27 janvier 2017

Le Maire :

Alphonse DECKER



REÇU LE
30 JANV. 2017
A LA SUBPREFECTURE
DE SAVERNE